

St-Constant, 14 septembre 2005

Bape,
575 rue St-Amable, bureau 2.10
A la coordonnatrice du secrétariat de la commission
Québec
GIR 6A6

Objet : ENTIÈREMENT CONTRE LA CONSTRUCTION DU
TRONÇON JEAN LEMAN

Monsieur le commissaire,

Les personnes qui ont pensé à la construction de ce tronçon n'ont certainement pas mis les pieds dans les terres agricoles au sud de St-Constant. Elles apprendraient qu'avec ce tronçon et la construction de l'autoroute 30 dans les terres agricoles, on détruirait la faune de la rivière de la Tortue, un boisé et le milieu humide s'y rattachant.

On parle, partout au Québec, de vivre dans un environnement sain et de sauvegarder notre nature telle qu'on peut la voir et en tirer les plus grands bienfaits.

Regardez le saccage environnemental qu'on a fait sur la rive sud de Montréal. Il ne reste qu'une petite partie, dans le comté de La Prairie sur la rive sud, qui soit à l'état naturel et c'est entre autre, à St-Constant qu'on la retrouve.

On veut encore nous l'amputer au profit d'une autoroute en béton dans les meilleures terres agricoles. Qu'arrivera t-il? L'étalement urbain se fera. C'est déjà commencé à Candiac.

La solution : celle déjà préconisée depuis tant d'années, la construction de l'autoroute 30 sur la 132, un choix qui s'impose.

Lise Paymont

218 P NP DM82
Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe
Montréal 6211-06-075